
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1077 du 15/12/1983
/MTPS/DGTFP/DFP/ 2103/3/13

portant révision de la situation
Administrative de Monsieur BCUANDEI
Jean Félix, Administrateur des SAF
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 0.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ; de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet et du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers (SAF) ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 61/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 61/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u les arrêtés de promotion n°s 5320/MEN-DFAA.SP du 30.8.81 et 6875/MEN-DFAA du 17.9.82 ;
- (/u le décret n° 82/1024/MTPS/DGTFP/DFP du 10/11/82 portant reversement, reclassement et nomination de Monsieur BCUANDEI Jean Félix, instituteur de 4^e échelon ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 24.11.82.

.../...

DGB.

DCF.

DECRETE :



ARTICLE 1er. - La situation administrative de Monsieur BOUANDZI Jean Félix, Administrateur des S.A.F. de 1^{er} échelon, indice 790 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<p><u>Catégorie B Hiérarchie I Service Sociaux (Enseignement)</u></p> <p>Instituteur de 4^{er} échelon Indice 760 pour compter du 23.9.78 (Arrêté n°5320/MEN-DPAA.SP. du 30/8/81)</p>	<p><u>CATEGORIE B HIERARCHIE I SERVICE SOCIAUX (Enseignement)</u></p> <p>Instituteur de 5^{er} échelon Indice 820 pour compter du 23.09.1980.</p>
<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I S.A.F. (Administration Générale)</u></p> <p>Titulaire du diplôme de fin d'Etudes Supérieures option : Economie Politique - délivré par l'Académie des Sciences Sociales et Gestion Sociale de la République Populaire de Bulgarie est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), reclassé et nommé Administrateur des 1^{er} échelon Indice 790 pour compter du 12.2.1983 (Décret n°82/1024/MTPS.DGTFF.DFP. du 10/11/82)</p>	<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I DES S.A.F. (Administration Générale)</u></p> <p>Titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieure Option : Economie Politique - délivré par l'Académie des Sciences Sociales et de Gestion Sociale de la République Populaire de Bulgarie, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), reclassé et nommé Administrateur de 2^o échelon Indice 890 pour compter du 12.2.83 Acc: néant.</p>
<p><u>CATEGORIE B HIERARCHIE I Services Sociaux (Enseignement)</u></p> <p>Promu Instituteur de 5^{er} échelon Indice 820 pour compter du 23/09/1980 (Arrêté n°8875/MEN-DGAS.DPAA.SP. du 17/9/82)</p>	

.../...



ARTICLE II :

Le présent décret qui prendra effet au point de vue de la solde à compter de la date de sa signature et de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

BRASSAVILLE, le 15 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO RATSIGNA.

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itihi Nsetumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MTPS..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 1